Combes, me dites-vous, est énergique, écrit le député radical-socialiste. Soit. Il tape comme un sourd, mais toujours à côté. Les coups mal portés se retournent souvent contre celui qui les dirige. Et c'est justement cela qui me navre; j'ai peur que l'esprit républicain ne se fausse. Trop visiblement, on donne à l'opinion l'amour de l'autorité, le respect de la force; trop visiblement aussi, on l'habitue à incarner l'idée républicaine dans un homme qu'on proclame indispensable. C'est de cette façon qu'on enfante le césarisme.

M. Charles Bos n'est pas le seul à penser que cette politique de violence nous conduit au césarisme. Beaucoup de bons esprits, — même dans la majorité — sont de cet avis mais la peur livide ferme les bouches, annihile les énergies.

Le « bloc » est jugé non moins sévèrement par M. Charles Bos :

Enfin ne savez-vous pas que cet homme d'Etat n'a aucun avis sur aucune question? La peur des responsabilités et l'envie de durer l'ont amené à n'avoir que l'avis de sa majorité. La délégation des gauches dit un mot et lève le doigt: la majorité marche et Combes se hâte de la suivre. *Perinde ac cadaver.*

La République qu'il nous a faite me rappelle terriblement la république oligarchique de Venise. Le Conseil des Dix est avantageusement remplacé par la délégation des gauches; le lion de Saint-Marc par quelques officieux qu'on appelle, que vous appelez vous-même des inspecteurs, et le pont des Soupirs par une certaine presse.

M. Charles Bos parle bien; il écrit encore mieux. Cela ne l'empêche pas de donner, sinon sa confiance, du moins son bulletin de vote, à ce gouvernement de malheur.

Chambre des députés

SÉANCES DU VENDREDI 4 MARS

Première séance

Eloge funèbre de M. Rauline

Sans même faire lire, selon l'usage, par l'un des secrétaires, le procès-verbal de la dernière séance, M. Brisson prononce l'allocution suivante, à maintes reprises couverte par les applaudissements de la Chambre tout entière.

Messieurs,

J'ai la douleur d'annoncer à la Chambre la mort de notre vénéré, de notre aimé doyen M. Rauline. Nous ne l'entendrons plus, au début de nos sessions ordinaires, nous adresser ces allocutions dont à peine un grain de la plus délicieuse malice relevait le caractère aimablement paternel (Très bien! très bien!) et que nous applaudissions à l'envi.

Ses amis diront sur sa tombe les services qu'il a rendus, durant sa longue carrière, à ses concitoyens, ses mérites comme agriculteur, mérites qui l'avaient porté à la vice-présidence de la Société d'agriculture; maire de Saint-Lô, conseiller général, député sans cesse réélu depuis 1876, il n'avait plus de concurrents tant il avait conquis tous les cœurs. (Appl.)

Ici, nous ne nous souviendrons que de sa bonté. Pour moi, j'éprouve un chagrin véritable (Appl.). Lorsqu'il y a quelques semaines, il me pria de monter à ce fauteuil où je lui succédais, lorsque j'ai reçu sa dernière poignée de main, je lui ai presque dit que je l'aimais en ami: rien n'était plus vrai (Appl.). Je verrai toujours, nous verrons toujours ce regard si bon, si pur, si doux, presque candide, ces yeux d'enfant qui disaient la loyauté de son âme et qui reconnaissaient ses vertus (Appl.). Toute sa personne respirait si bien les sentiments affectueux qu'il inspirait, qu'il forçait l'amitié.

On l'honorait d'autant plus que, malgré tout ce charme, cette nature vigoureuse était loin de la mollesse, de l'indifférence ou de la banalité (Vifs appl.): fermes étaient ses convictions, ardentes même; il nous offrait ainsi le type, dirai-je le modèle, de ce que nous devons tous nous efforcer de devenir: serviteurs passionnés de nos idées et plus que tolérants, plus que respectueux, presque hospitaliers pour les idées d'autrui. (Appl. unanimes). Tel il était sans effort, ou par l'effort continu d'une générosité native; qui percera jamais ce mystère?

Je n'ose offrir aux siens pour consolation les regrets unanimes de la Chambre. Je sais trop qu'il n'est pas de consolation! (Appl. prolongés et répétés sur tous les bancs.)

Cette allocution terminée, M. Brisson ajoute :

Assuré de répondre au sentiment que la Chambre vient de manifester avec une si parfaite unanimité, je lui propose de lever la séance en signe de deuil. (Assentiment général.)

La séance est levée.

Deuxième séance à 3 heures

On reprend la discussion sur

La suppression de l'enseignement congréganiste

La parole est à M. Denys Cochin.

M. DENYS-COCHIN

Il répond d'abord brièvement au discours de M. Jaurès en montrant la contradiction absolue que comporte la double idée de liberté individuelle et d'enseignement par l'Etat.

Quelle différence peut bien exister entre l'homme qui, comme Louis XIV, déclarait : « L'Etat c'est moi, » et ceux qui, comme M. Jaurès, ne veulent pour l'éducation, entre l'Etat et les citoyens, aucun intermédiaire?

Et pourtant, ceux-ci ont dû, pour bien d'autres services sociaux, accepter des intermédiaires qui s'appellent les Syndicats, les Bourses du travail, etc.

Pour M. Jaurès, l'Université doit rester, sans qu'il soit tenu compte des faits postérieurs acceptés par Napoléon Ier lui-même, ce qu'elle était dans la pensée de son fondateur lui-même, l'usine éducatrice de la nation.

Jadis M. Viviani disait que l'Université était une idée tyrannique et une idée laïque; M. Jaurès et ses amis semblent vouloir faire de cette parole un commentaire trop exact.

L'orateur fait justice de la contradiction qu'en un beau langage M. Jaurès a prétendu trouver dans le christianisme, et de son raisonnement anachronique qui consiste à reprocher aux catholiques d'aujourd'hui tous les méfaits des régimes passés.

Il n'y a pas de raison de présenter les représentants d'une partie du pays comme remontant à deux mille ans en arrière; tandis que les ancêtres des autres ne remonteraient pas au delà de la Révolution.

Ceci me rappelle une réunion où MM. Clemenceau, Buisson et moi nous nous trouvions un soir au faubourg Saint-Antoine, dans une Université populaire, et où M. Clemenceau, me montrant d'un doigt accusateur, me terrifiait en disant : « Je vous reconnais, vous avez tué 60 000 Albigeois à Béziers! » (Rires.)

Et moi, lui rappelant combien de Français étaient, avec plusieurs des miens, montés à la Révolution sur l'échafaud dressé par ceux qu'il admirait, il me disait : « Oui, vous et moi, nous sommes couverts de sang », et je pris la liberté de lui répondre : « Le vôtre est plus frais. » (Rires et appl.)

Je ne sais ce que j'aurais fait si j'avais monté le cheval de Simon de Montfort, peut-être aurais-je bataillé rudement contre les Albigeois; mais ce que je sais, c'est que si M. Combes avait été à la tête de leurs adversaires, les Albigeois auraient eu rudement à frémir.

Non, souvenons-nous que, hommes du même temps, ayant respiré le même air, nous sommes beaucoup plus rapprochés que nous ne le pensons peut-être nous-mêmes.

Je le disais hier à M. de Pressensé : « Nous siégeons aux deux extrêmes de la Chambre, vous êtes protestant ardent et moi catholique, et pourtant je suis bien sûr que nous sommes bien plus proches l'un de l'autre que vous ne l'êtes de Calvin et moi de Philippe II. (Nouveaux rires et appl.)

Ce qui inspire les auteurs et défenseurs du projet, conclut sur ce point l'orateur, c'est, à vrai dire, l'idée de leur infaillibilité, qui les porte à me refuser, à nous refuser à nous la liberté, et cela en violation de leurs principes hautement affirmés, parce que, selon eux, je suis, nous sommes capables d'en faire mauvais usage. (Appl. au centre et à droite.)

Répondant ensuite aux attaques contenues dans le rapport Buisson, l'orateur relève la répétition des accusations qui courent le monde, en commençant à Charlemagne pour aboutir à M. Combes. (Rires.)

Puis, après avoir demandé de quel droit ils interdisent à l'enseignement chrétien de répondre aux interrogations que pose naturellement l'esprit humain sur les destinées de l'homme, il passe aux domaines des faits.

Eh quoi! Monsieur Buisson, vous déclarez les Frères et les Sœurs incapables d'enseigner!

N'est-ce donc pas vous qui avez rendu à leur enseignement depuis trois siècles un hommage si peu suspect! N'est-ce pas vous qui déclariez le Fr. Alexis le premier géographe et le Fr. Victoris le premier professeur de dessin de notre époque?

Ne savez-vous donc pas les services merveilleux rendus à la France dans le monde entier, en Extrême-Orient, dans les deux Amériques, dans l'Afrique esclavagiste, en Egypte où seuls ils soutiennent l'influence française, par ces Frères dont le gouvernement a si souvent reconnu officiellement le mérite!

Ne voyez-vous pas quelles ruines vous allez causer en détruisant ces œuvres superbes, et en jetant chez vos rivaux ces enfants qui ne demandaient qu'à devenir des amis de la France? Ne savez-vous pas qu'à Madagascar déjà les enfants chassés des écoles des Frères vont à celles des protestants anglais?

M. Lasies. — C'est ce qu'ils veulent!

M. Denys Cochin. — Et quand Ménélick les chasse de ses Etats, que voulez-vous que dise votre ministre des Affaires étrangères? Ne lui répondra-t-on pas : « Mais nous prévenons vos désirs et exécutons votre plan? » (Appl.)

Vous faites, M. Buisson, l'éloge de ces vœux religieux, la plus belle couronne, vous le reconnaissez, des existences de dévouement que pourtant vous vous acharnez à interrompre.

Vous stigmatisez le vœu d'obéissance, sans daigner reconnaître comment, en ce monde, tout le monde doit obéir; autrefois du moins on distinguait entre l'obéissant volontaire et le fonctionnaire que sa situation obligeait à la soumission.

Aujourd'hui nous en sommes là, qu'un de vos instituteurs pouvait me dire : « J'ai un inspecteur très bon : il y a quelques jours, il me disait de prendre garde parce que ma femme allait trop souvent à l'église de la paroisse, et de l'envoyer à une autre plus éloignée. » (Appl. et rires.)

Aux vacances dernières, j'étais dans une petite ville que je ne nommerai pas; je m'arrêtai dans la cour de la gare pour chercher une voiture en vue d'une promenade.

Quelques jours après, je recevais de cette ville une lettre émanant d'un modeste fonctionnaire me disant : « Je vous ai vu, j'aurais voulu vous parler, mais mon pain, celui de ma famille était en jeu, je me suis abstenu. » (Long mouvement et protestations diverses.)

Vous vous défendez de faire la guerre à la religion, à la charité, et vous poursuivez l'une et l'autre avec fureur.

Passant aux résultats matériels de la loi proposée par M. Combes, l'orateur montre qu'au point de vue financier comme pour des nécessités de personnel, son application sera loin de donner ceux que s'en proposent ses auteurs.

60 ou 65 millions de dépenses nouvelles, dit M. Buisson d'accord avec M. Combes: mais, rien que pour les 60 000 enfants des écoles libres de Paris, s'il fallait les mettre tous dans les écoles officielles, cette somme ne suffirait pas.

Et le personnel, où le prendrez-vous avec le péril primaire que vous dénoncez et déplorez sans cesse? Vous connaissez si bien votre impuissance à cet égard que vous escomptez l'aide des écoles libres qui seront maintenues ou fondées! (Rires et appl.).

A bon gré, mal gré, il vous faudra recourir aux services de ces anciens congréganistes que vous aurez chassés, Sœurs ou Frères : il y a tout à penser que, s'ils ont été de mauvais congréganistes, ils seront de mauvais laïques, et que, s'ils ont été de bons congréganistes, ils garderont au fond du cœur les mêmes croyances et les mêmes sentiments; vous aurez seulement donné un traitement de 1 500 ou 2 000 francs à une Sœur ou à un Frère qui, auparavant, ne vous coûtaient rien. (Rires.)

Et pourtant, il est entendu que l'enseignement que nous avons reçu, la science qu'ont acquise certains d'entre nous, ne compte pas!

Vous en serez réduits pourtant à y recourir comme je l'ai dit, à moins que, selon une proposition récemment faite ici, vous n'interdisiez l'enseignement non seulement aux membres des Congrégations, mais à ceux qui ont reçu l'éducation d'une maison jadis dirigée par eux, ou inspirés de leurs doctrines, ou suspects d'en être infectés.

Et un jour vous arriverez à l'interdire à tous indistinctement, sauf à ceux qui n'ont reçu l'instruction nulle part. (Rires prolongés.)

Croyez-vous vraiment conquérir l'âme du peuple en fermant ces maisons de dévouement, ces asiles de la charité dont les bienfaits ont laissé dans les familles une si profonde gratitude? Croyez-vous gagner la reconnaissance de ces familles en renvoyant ces Sœurs, ces Frères, dont ils étaient fiers et dont la présence constituera désormais pour eux de si lourdes charges?

Vous comptez sur nous, Monsieur le président du Conseil, vous avez raison; car, nous pouvons vous l'assurer, nous n'avons pas fait, nous, vœu d'obéissance, et nous lutterons jusqu'au bout, par tous les moyens, pour défendre notre liberté et nos droits! (Appl. prolongés sur de nombreux bancs.)

M. LEVRAUD

Le citoyen Levraud, qui succède à M. Denis Cochin, se proclame, en un langage grotesque, partisan du « matérialisme scientifique »; quelques plaisants lui jouent le mauvais tour d'applaudir.

Puis il prétend lire, pour établir le caractère antiscientifique et antisocial de l'enseignement des Frères, des citations de devoirs ou d'ouvrages trouvés chez eux.

Mais il déchante vite.

M. Lasies, en effet, qui a précisément en main les documents en question, montre à l'orateur qu'il les tronque effrontément, et M. Buisson, voyant la détestable impression produite, adoucit la plaie en déclarant que M. Levraud n'a pas, en effet, le document complet.

Celui-ci arrête net ses citations en se contentant de reprocher aux Frères d'être, par leur enseignement, des professeurs de dictature, de césarisme, de boulangisme et de nationalisme!

Il a un succès complet de ridicule.

La loi nouvelle, continue-t-il cependant avec aplomb, sera libératrice pour la conscience des enfants, et aussi pour celle des Frères, à un grand nombre desquels pèse la soutane.

M. de Baudry d'Asson. — N'hésitez pas la soutane, Levraud? (Rires.)

M. Levraud. — C'est pour se débarrasser de la charge que constituent pour eux leurs enfants qu'un grand nombre de familles les envoient au noviciat des Frères.

M. Lasies. — C'est là le respect que vous avez pour le choix des familles du peuple? (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Binder. — Vous croyez donc, Monsieur Levraud, que c'est par avarice que M. Combes a porté la soutane? (Appl. et rires, M. Combes reste coi.)

M. BUISSON

M. Buisson, rapporteur, a la parole pour développer son rapport.

La loi que nous proposons, dit-il, n'est nullement une mesure de persécution, mais une mesure prise de sang-froid en vue d'accomplir un progrès qui complétera la série des progrès sociaux que nous avons en vue.

C'est à la Congrégation en principe que nous nous en prenons, mais nous ne faisons pas un procès à une certaine catégorie, à la Congrégation enseignante.

Nous ne vous demandons pas de supprimer des coupables, mais seulement de détruire un organisme qui ne répond plus à la pensée, au besoin, aux aspirations de notre temps.

La loi que nous vous proposons n'est point une loi d'exception, elle n'enlève aucun droit aux personnes, pas plus au père de famille qui restera maître d'instruire ses enfants dans ses idées religieuses ou autres, qu'au congréganiste dont aucun droit individuel n'est lésé. (Exclamations.)

Nous enlevons seulement au père de famille l'usage d'un mécanisme que je peux bien qualifier d'exceptionnel, de telle sorte que nous faisons non pas une loi d'exception, mais une loi contre l'exception. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Une Congrégation n'est pas une association comparable à une autre, à une simple et honnête association (Protestations sur de nombreux bancs), c'est un mode tout à fait spécial et exceptionnel d'extinction de la personne humaine. (Appl. à l'extrême gauche.)

M. Aynard. — Je vous pose simplement cette question : selon vous, peut-on être moine, oui ou non? (Rires et appl.)

M. Buisson. — Je vous réponds comme on répond en théologie, par le *distinguo* (Exclamations) qui est le fondement même des raisonnements théologiques.

Vous ou moi, Monsieur Aynard, ou qui que ce soit, veut se soumettre à des autorités quelconques, à une vie de sacrifices, à des nuits sans sommeil, je ne permets à personne au monde de s'en occuper.

Nous voulons avec dix ou vingt autres, mener la même vie, nous allons trouver l'Etat et nous lui demandons de nous reconnaître comme une Congrégation autorisée : ce jour-là, l'Etat a le droit et le devoir d'examiner de très près, s'il doit se rendre à notre demande. (Très bien! à l'extrême-gauche.)

Individuellement, on peut être moine autant qu'on le veut; en Congrégation, je viens de vous répondre.

Le rapporteur passe à la question des vœux.

La loi de 1790 a supprimé les vœux perpétuels, et quand on a examiné les statuts présentés au Conseil d'Etat à l'appui des demandes d'autorisation, toutes les Congrégations ont été trouvées en règle.

Mais à côté de ces statuts existent des règles ou constitutions antérieures, où ces vœux perpétuels sont maintenus : c'est le cas pour les Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, les Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes, de Sainte-Marie d'Angers, de Saint-Joseph de Cluny.

Il y a plus : la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny se déclare dans ses constitutions, sous la dépendance directe du Saint-Siège dont l'autorité s'exerce non pas par l'intermédiaire de l'évêque du diocèse, mais de la Congrégation romaine des évêques et réguliers. (Protestations d'horreur à l'extrême-gauche.)

La séance continue.

SÉNAT

SÉANCE DU VENDREDI 4 MARS

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend, après le vote de plusieurs projets de loi d'intérêt local, la suite de la discussion du projet de loi sur les Conseils de prud'hommes.

M. Strauss défend un amendement qui tend à soumettre au Conseil de prud'hommes, non seulement les contestations entre patrons et ouvriers, mais aussi les différends entre patrons et employés.

L'AFFAIRE DREYFUS

LES FAITS NOUVEAUX

Les trois faits retenus par le garde des sceaux constituent-ils des faits nouveaux au sens des articles 443 et 444 du code d'Instruction criminelle?

Le troisième, celui relatif à l'informateur Valcarlos, a été écarté par le rapporteur.

Examinons les deux sur lesquels un supplément d'information est réclamé.

La falsification relevée sur la pièce 371 — remplacement d'un P par un D — est un vieux fait. Cette lettre figurait au dossier secret. Elle a été commentée lors de la première enquête de la Cour de cassation par le capitaine Cuignet: cet officier a déclaré qu'il tenait cette pièce pour suspecte et que le D paraissait recouvrir une autre initiale. M. Bertillon reconnut le grattage. Cette substitution n'a donc pas été ignorée des juges de Rennes. Il n'y a donc pas là un fait nouveau.

En ce qui concerne la pièce 26, la lettre signée Alexandrine relative à l'organisation des chemins de fer, on ne s'appuie pour prétendre qu'elle est de 1895 que sur un bordereau du colonel Sandherr *mort le 24 mai 1897*. Ce bordereau est très suspect. En 1899, le colonel Cordier, ancien sous-chef du service des renseignements, favorable à Dreyfus, disait, en effet, à la Cour de cassation : « Les pièces entraient au service et en sortaient sans être inscrites sur un registre spécial. Il est, du reste, impossible qu'il en soit autrement dans un service de nature essentiellement secrète. »

Il est donc invraisemblable que le colonel Sandherr ait inscrit la date d'arrivée sur un bordereau.

La date du bordereau, si on le considère comme authentique, indiquerait plutôt l'époque où la pièce a été communiquée à un autre service du ministère.

Cette lettre peut d'ailleurs avoir été écrite antérieurement à son entrée dans la chemise du bordereau.

On doit donc considérer comme date de réception la date *avril 1894* écrite à l'encre rouge sur l'original, jusqu'à ce que l'enquête de la Cour de cassation ait fait la preuve contraire.

CHAMBRE CRIMINELLE DE LA COUR DE CASSATION

Audience du 4 mars

Elle s'ouvre exactement à midi.

M. le procureur général Baudouin continue son fastidieux exposé de l'affaire Dreyfus, affaire qu'il paraît être le seul à ignorer.

Successivement, mais combien lentement, il fait défiler les différents épisodes de ce procès.

Nous revenons, sans les revivre, aux débats du Conseil de guerre Esterhazy, à ceux de la Cour de cassation, au procès de Rennes.

C'est avec raison que le procureur général constate que « le temps a fait son œuvre et que c'est dans le calme — indifférence serait plus juste — que l'on aborde, aujourd'hui, l'examen de cette affaire ».

Le public restreint qui assiste à l'audience n'a, en effet, nulle envie de se livrer à des manifestations; il a plutôt à se défendre de la « maladie du sommeil » à laquelle le prédispose l'ennuyeuse discussion du procureur général.

C'est à peine s'il a le courage de sourire quand, à plusieurs reprises, M. Baudouin qualifie Esterhazy de « chef d'escadron de l'infanterie ».

Pour le procureur général, tout le mal dans cette affaire vient de ce que le colonel Henry a mal compris l'honneur de l'armée.

« Son idée constante, dit-il, était de sauver l'honneur de l'armée »; comme si l'honneur de l'armée pouvait être compromis par les agissements de quelques-uns des officiers du bureau des renseignements; comme si l'honneur du clergé pouvait être atteint par le crime d'un de ses membres innombrables; comme si l'honneur de la magistrature pouvait être flétri par la défaillance d'un juge.

Discutant les charges dont il a été fait état à Rennes contre Dreyfus, le procureur les divise en trois catégories :

1° Charges techniques et graphiques résultant du bordereau;

2° Charges du dossier secret;

3° Charges morales.

En ce qui concerne la première catégorie, M. Baudouin émet des doutes sur la réalité d'une trahison, c'est-à-dire sur la remise effective des pièces énumérées dans le bordereau.

« On n'a pas la preuve qu'elles ont été livrées, a déclaré le général Gonse au Conseil de guerre de Rennes. »

Ce passage des conclusions est à retenir car si la Cour de cassation suivait M. Baudouin et admettait que le fait même de la trahison n'est pas établi, il n'y aurait pas lieu à de nouveaux débats. La Cour de cassation casserait sans renvoi.

Le procureur général essaye ensuite d'établir que le bordereau émane plutôt d'Esterhazy que de Dreyfus et qu'aucune date exacte ne peut être donnée à ce document.

On a d'abord dit que le bordereau était d'avril 1894, puis on l'a reporté au mois d'août 1894.

M. Baudouin, après s'être efforcé de démontrer que ce document ne peut être l'œuvre de l'ex-capitaine, soutient que l'écriture est de la main d'Esterhazy.

Et le procureur, qui dénie toute valeur aux expertises attribuant le bordereau à Dreyfus, affirme qu'après l'examen qui a été fait de l'écriture du bordereau et des lettres d'Esterhazy, qui ont servi de pièces de comparaison, aucun doute ne peut subsister.

« Je sais, ajoute-t-il, qu'à Rennes, le général Mercier a douté de la valeur de ces lettres.

Je ne lui permettrai pas de le faire aujourd'hui. Il serait à souhaiter que toutes les pièces qu'il a produites fussent aussi authentiques.

Il ne peut y avoir que des gens de mauvaise foi pour prétendre, dès maintenant, que le bordereau n'est pas de la main d'Esterhazy.

Avec ces gens-là, on ne discute pas. »

Après une suspension d'audience, M. Baudouin examine les charges résultant du dossier secret.

« Ce dossier, dit-il, a été constitué sur l'ordre du général Mercier avec toutes les pièces du service des renseignements qui, de près ou de loin, pouvaient se rapporter à l'affaire Dreyfus.

Un commentaire de ce dossier a été fait par le général Mercier, ce commentaire a été détruit par son auteur.

Ce dossier se composait : 1° d'un télégramme du 27 décembre 1893, adressé à l'attaché militaire, en langue étrangère ainsi conçu : « Choses, aucun signe d'état-major. »

2° Memento saisi chez A : « d'autres preuves, lettres de services, situation dangereuse pour moi avec officier français.

Ne peux conduire personnellement négociations, ou surveillé par service des renseignements aucune relation avec corps d'armée. »

3° Lettre de B à A ainsi libellée : « J'ai écrit encore au colonel Dagnillon, si vous avez encore à vous occuper de cette question faites en sorte que le colonel Dagnillon ne puisse s'en apercevoir ».

4° Lettre de l'agent A à un autre agent de son pays : « Mon cher ami, je serai de retour dans huit jours; ci-joint 8 plans directeurs de Nice que ce canaille de D m'a donnés pour vous. Signé : Alexandrine. »

5° Rapport de l'agent de police Guénée du 2 mars 1894 qui cite la lettre à lui écrite par V G (Valcarlos) : « Vous avez plusieurs loups dans la bergerie. »

A ces cinq pièces, six autres ont été ajoutées en 1898 :

1° Lettre de l'agent B à A dans laquelle B indique qu'il va recevoir l'organisation des chemins de fer. Cette lettre, on le voit, constitue l'un des prétendus faits nouveaux.

2° Dépêche de B au chef d'état-major général de son pays, en mai 1894 :

« Si le capitaine Dreyfus a eu relations avec vous, il serait bon donner avis à ambassadeur de donner démenti officiel afin d'éviter les commentaires de la presse. »

3° Lettre de B à A :

« Venez me voir. D. m'a apporté beaucoup de choses. »

4° Pièce n° 14 :

« Dreyfus Bois..... (Boisdeffre).

5° Lettre du colonel étranger L à l'agent A pour se plaindre de ce que l'état-major français renseigne mal les attachés militaires sur ce qui peut leur être appris sans indiscrétion.

6° Lettre produite par le général Mercier et signé Schneider.

M. Baudouin commente ces pièces et s'écrie : « De tout ce fameux dossier secret, il ne reste rien ou plutôt il reste deux pièces, deux faux. »

Arrivant aux charges morales, le procureur prétend, sans l'établir, que Dreyfus n'a fait aucun aveu au capitaine Lebrun-Renaud.

Il supprime d'ailleurs ainsi tous les faits et témoignages compromettants pour le condamné et dit en terminant l'examen des charges produites à Rennes :

« Les circonstances atténuantes données à Dreyfus constituent un compromis qui condamne le jugement qui l'a consacré. »

LA DÉMISSION DE M. PELLETAN

Camille s'en irait et avec lui son fidèle Tissier. Telle est l'information du *Figaro* de ce matin. La nouvelle est bien invraisemblable pour être vraie.

On disait hier soir dans les « milieux bien informés », c'est-à-dire dans les potinières politiques, que devant les révélations du *Figaro* M. le président du Conseil avait résolu de débarquer M. Camille Pelletan.

Celui-ci prendrait les airs de victime qui s'immole elle-même pour le salut des siens. « En butte à la haine de la féodalité métallurgique et de l'aristocratie maritime, je suspens ma carrière navale. Il me reste à écrire les grandes choses que j'ai faites avec Tissier. Je me retire donc pour me consacrer à cette rédaction et afin que les rancunes accumulées contre moi ne compromettent pas l'existence ministérielle de mes chers collègues et amis. Je leur conserve toute ma confiance et ils peuvent toujours compter sur mon concours. »

Ainsi parlerait ou à peu près le généreux Camille Pelletan.

Nous ne savons pas encore si ce beau projet sera mis à exécution. Nous croyons seulement qu'il a été suggéré à M. Combes qui ne l'a pas repoussé.

Si le ministre de la Marine est forcé de s'en aller, M. Combes qui, à l'en croire, n'ignorait rien de ce qui se faisait rue Royale, devrait donc partir lui aussi.

Cela étant, vous verrez qu'ils ne s'en iront ni l'un ni l'autre.

Pendant que M. Combes songe à débarquer M. Pelletan, celui-ci s'apprête, paraît-il, de son côté, à débarquer M. Tissier.

Si ce qu'on nous rapporte est exact, M. Messimy se serait rendu hier auprès du ministre de la Marine, délégué par son groupe, pour lui demander ce sacrifice, jugé nécessaire. M. Pelletan aurait consenti. Mais M. Tissier se cramponne et ne veut quitter la rue Royale qu'en compagnie de son ministre.

LA DISCIPLINE DANS LA MARINE

M. Pelletan a si bien travaillé que maintenant les chefs sont en butte aux insultes de leurs subordonnés, confiants dans la protection ministérielle.

M. Firmin Faure, dans la *Libre Parole*, en donne un nouvel exemple :

Il y a un mois à peine, dit-il, à bord d'un de nos cuirassés, les officiers étaient en train de déjeuner. Tout à coup, la porte du carré s'ouvre, et une ordure est lancée sur la table, accompagnée du mot de Cambronne.

Des pas précipités retentissent dans le couloir. Ce sont des matelots qui, le coup fait, prennent rapidement la fuite.

Les officiers se regardent consternés d'un pareil acte de goujaterie de la part de leurs hommes.

On a étouffé l'affaire. Nul n'en a jamais parlé; moi-même je ne l'ai connue que par le récit que m'en a fait un amiral.

Aujourd'hui j'estime qu'il faut tout dire, et c'est pourquoi je la livre à la publicité, parce que, mieux que tous les discours, elle permet d'apprécier toute l'étendue du mal.

LES OUVRIERS DES ARSENAUX

Le ministre de la Marine a rapporté sa dépêche prescrivant le licenciement des ouvriers en régie des arsenaux. Ceux qui avaient été congédiés sont réembauchés.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DES TEXTILES

Le Syndicat ouvrier de Saint-Etienne a insisté sur l'application de la loi de la réglementation du travail à tous les ateliers familiaux et aux usines, sur l'établissement d'un minimum de salaires par un tarif et sur la réglementation de la journée de travail.

La Chambre syndicale des tissus a conclu dans un volumineux rapport à la modification des tarifs de douane.

Les fabricants de tissus élastiques ont demandé la diminution des droits sur les caoutchoucs.

Les membres de la Commission sont partis jeudi soir pour Roanne et Charlieu.

LES SYNDICATS PATRONAUX DES TEXTILES

Le banquet de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France a eu lieu jeudi soir, sous la présidence de M. Fontaine, directeur du travail au ministère du Commerce, représentant M. Trouillot.

Dans la réunion générale qui avait eu lieu avant le banquet, l'assemblée avait émis des vœux.

Les délégués ont été unanimes à demander plus d'élasticité dans la réglementation du travail. Ils ont fait ressortir les difficultés que rencontre l'industrie sur les marchés d'exportation, étant donné que notre législation est très en avance des autres pays au point de vue de la réduction des heures de travail.

POUR L'EXTRÊME-ORIENT

Le gouvernement vient d'affréter le paquebot *Himalaya*, des Messageries maritimes. Ce cargo-boat partira de Marseille pour Haïphong le 25 mars avec 800 hommes de troupe et du matériel de guerre.

Marseille, 4 mars. — L'*Annam*, des Messageries maritimes, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Girard, qui doit effectuer dimanche prochain son départ régulier pour l'Extrême-Orient, emportera, en plus de ses passagers habituels, 250 hommes de l'artillerie et de l'infanterie coloniales, ainsi que du matériel de guerre. Ces troupes seront débarquées à Haïphong et, de là, se rendront sur la frontière de Chine.

Le *Médoc*, un autre paquebot des Messageries Maritimes, vient également d'être affrété par le gouvernement. Le *Médoc*, qui est en ce moment à Hong-Kong, prendra le 18 mars à Saïgon les marins du cuirassé russe *Varyag* qui se sont illustrés à Port-Arthur. Les uns ont été amenés à Saïgon par le *Pascal* et les autres par l'aviso italien *Elba*. Les marins russes débarqueront à Port-Saïd d'où ils seront transportés à Odessa. (*Patrie.*)

M. LOUBET A BORDEAUX

L'inauguration du monument de Gambetta, à Bordeaux, aujourd'hui presque complètement achevé, qui devait avoir lieu le 4 avril prochain, sous la présidence de M. Loubet, paraît devoir être renvoyée à l'année prochaine.

Comme M. Loubet a promis formellement d'aller à Bordeaux en 1905 pour présider la fête fédérale des Sociétés de gymnastique de France, il ne semble, en effet, guère possible qu'il vienne cette année.

L'AGRICULTURE OFFICIELLE

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture a donné hier soir son banquet annuel qui était présidé par M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture.

Des toasts et discours, nous n'avons rien à relever, les délibérations des Agriculteurs de France, que nous résumons chaque jour, étant aussi complètes que précises.

Notons seulement la déclaration suivante :

« Dans l'agriculture, a dit M. Viger, la politique ne devrait pas compter, il s'agit là d'intérêts économiques intéressant toute la nation et la neutralité la plus stricte est de rigueur ».

C'est fort bien. Mais c'est à M. Combes qu'il faut adresser ce discours, lui qui met une étiquette politique même sur les vaches et les brebis de ses adversaires.

LES SÉCULARISATIONS

A la Cour d'Agen

La Cour d'appel d'Agen a confirmé, hier, les quatre jugements du tribunal correctionnel de Figeac, relaxant les anciennes Sœurs de Gorses, Bretenoux, Bergougnoux et Vayrac (Lot), poursuivies pour infraction à la loi de 1901.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme Doumer, mère de M. Paul Doumer, député, 84 ans, à Paris. — M. Borgne, ancien procureur général, directeur de la succursale du Crédit foncier de Mont-de-Marsan. — Mme Vve Forestier, mère du capitaine de vaisseau Forestier, commandant la division navale de l'Océan Indien, à Habas (Landes). — M. le Dr Pomarel, maire de Payzac (Dordogne), 73 ans. — M. Gaspard Geoffroy, maire de Chauvigny (Loir-et-Cher), 53 ans.

La télégraphie sans fil en Belgique

Le public vient d'être admis à se servir des postes de télégraphie sans fil établis sur la côte belge pour la transmission des télégrammes privés. Le prix de la correspondance sera de 1 fr. 50 par mot avec un minimum de 2 francs par télégramme.

On sait que déjà depuis plusieurs années les paquebots Ostende-Douvres sont munis d'appareils Marconi; à diverses reprises, grâce à ceux-ci, des secours ont pu être demandés à la côte, soit pour ces paquebots eux-mêmes, soit pour des navires en détresse.

Sur la côte anglaise, des postes de télégraphie sans fil sont en correspondance avec les postes belges.

Restes de soldats français morts en 1870

Les restes des soldats français tombés dans la sortie d'Illkirch, près Strasbourg, le 16 août 1870, et inhumés en des tombes disséminées dans les champs, ont été réunis dans le caveau du petit monument que la piété des habitants d'Illkirch leur a fait élever. Le maire a prononcé, en une touchante allocution, l'éloge de ces braves, tombés avec dévouement sur le champ d'honneur en défendant leur patrie, et dont l'héroïsme peut servir d'exemple aux générations futures. Ni l'autorité militaire allemande, ni la municipalité de Strasbourg n'étaient représentées.

Protestations des pères de famille

On nous télégraphie de Marseille que dans une réunion tenue jeudi, salle Girard, allées Meilhan, 500 pères et mères de famille ont renouvelé toutes leurs énergiques protestations antérieures contre la suppression de l'enseignement congréganiste et de la liberté d'enseignement.

Ils ont décidé en outre de transmettre leurs protestations aux pouvoirs publics, et des remerciements aux vaillants députés et à la grande presse parisienne qui soutiennent vaillamment les revendications populaires et les libertés fondamentales de la République.

ECHOS DE PARTOUT

—— M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, inaugurera le 27 mars la voie ferrée de Carhaix à Pleyben (arrondissement de Châteaulin), et présidera à Châteauneuf-du-Faou un grand banquet officiel.

—— MM. Brunetière, directeur; Faguet, chancelier, et Gaston Boissier, secrétaire perpétuel à l'Académie française, ont présenté aujourd'hui à M. Loubet M. Frédéric Masson, le nouvel académicien.

—— L'*Officiel* publie un décret réunissant, sous la juridiction d'un seul magistrat les justices de paix des cantons Nord et Sud de Cahors, Est et Ouest de Dinan, Nord et Sud de Melun.

—— M. le Dr Vincent, ancien major de l'hospice de la Charité de Lyon et directeur du sanatorium de la Louvesc, vient d'être nommé chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

—— Le feld-maréchal allemand comte de Waldersee est sérieusement malade depuis quelques jours. Ses forces diminuent d'une façon inquiétante.

GUERRE & MARINE

LE « LÉON-GAMBETTA »

On mande de Brest que le *Léon-Gambetta* ne pourra pas être mis au bassin avant plusieurs jours; il faudra enlever les tourelles, les munitions et le charbon pour connaître l'importance des avaries.

Le pilote lamaneur qui a déclaré que le bâtiment avait touché sur une roche a été entendu par la Commission d'enquête.

TERRE-NEUVE ET ISLANDE

Le capitaine de vaisseau Caillois de Kérillis est nommé au commandement de la division navale de Terre-Neuve et d'Islande et du croiseur *Lavoisier*.

TORPILLEUR DÉSAFFECTÉ

Cherbourg, 4 mars. — M. Pelletan a prononcé la radiation du torpilleur *Dehorter* de la liste de la flotte et la condamnation de sa machine. La *Dehorter* devra être remis aux Domaines pour être vendu dans l'état actuel et débarrassé seulement de son installation militaire et de son artillerie.

SUCCÈS CATHOLIQUE A FLORENCE

Les catholiques viennent de rentrer au Conseil municipal de Florence. Voilà une vingtaine d'années qu'ils n'y possédaient plus guère qu'un représentant, M. Torricelli. Le Conseil était composé de conservateurs, radicaux et socialistes, usant deux syndics (maires) et un pro-syndic en trois ans. Le Conseil dissous, de nouvelles élections se préparèrent.

Les républicains et les radicaux firent une liste, les socialistes une autre, les libéraux-conservateurs une troisième, ou plutôt M. le duc Strozzi, chef de ce dernier Comité, fit appel à toutes les associations électorales antirévolutionnaires et antisectaires, leur donnant un chiffre proportionnel à leurs effectifs. Les catholiques, d'ailleurs très modérés en leurs prétentions, eurent sept candidats; ils ont tous passé.

Nul doute que la majorité antisectaire, qui doit en grande partie son succès aux votes des catholiques, aura une attitude nettement bienveillante pour les intérêts religieux.

Conférences de Mgr de Cabrières

Revenant sur le sujet abordé mercredi dernier, Mgr de Cabrières a exposé les caractères communs et distincts des trois synoptiques et les raisons dont s'autorise la critique pour établir la priorité de l'œuvre de saint Marc.

Vient ensuite une explication complète du Sermon sur la montagne, dont l'orateur met en lumière l'ordonnance et les diverses parties. Deux points ont surtout retenu l'attention : 1° l'étude comparée des *Béatitudes* chez saint Matthieu et saint Luc; 2° le parallèle entre la loi juive et la morale évangélique. Il semble que celle-ci, légitime héritière de la première, doit cependant la dépasser toujours et la compléter, aller plus loin et faire plus. N'est-ce pas, en effet, la charité qui est le plus bel apanage de la loi nouvelle?

Les trois conférences qui vont suivre auront pour sujet l'« Evangile de l'apôtre saint Jean ».

Nos amis défunts

M. Claudius Pitrat, 60 ans. — M. de Bois, membre du comité de la *Croix*, à Salins (Jura). — Mme Henriette Rebourg de Bruean, Vve Gosselin, à Cherbourg, le 29 février, à 79 ans. — Mme Vve Morin, à Clavé (Deux-Sèvres), à 90 ans. Elle fut des signataires de l'adresse des nonagénaires à Léon XIII. — Mlle Marie Rochain, à Saint-Omer, le 27 février, à 26 ans. — M. Pierre Tanguy, recteur de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont, à 65 ans, le 2 mars. Prêtre d'un remarquable esprit de foi et d'une grande charité qu'il a déployée en particulier pendant le chômage des forges.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

A NANTES

Les jeunes du quartier Saint-Jacques, à Nantes, ont organisé une belle propagande depuis trois mois. Déjà ils peuvent dire :

Voici les résultats actuels. Nous répandons dans ce quartier 90 *Croix* quotidiennes; 200 *Pèlerins* que nous vendons nous-mêmes, transformés en « camelots du bon Dieu », le dimanche sur la place de l'église; 2 *Noëls*, 2 *Conférences*, 1 *Rome* et 1 *Mois littéraire*.

Mais déjà l'espace manque à notre ardeur: nous voulons aller aux environs. C'est ainsi que nous venons de former un groupe de jeunes propagateurs à Saint-Paul.

Informations du soir

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MM. Maruéjouls et Mougeot, souffrants, n'assistaient pas à la délibération.

M. Rouvier, ministre des Finances, a entretenu le Conseil de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1905, qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre avant la fin du mois de mars.

M. Rouvier a prié ses collègues de lui soumettre leurs propositions définitives de dépenses dans le délai le plus rapproché. Il a, en outre, insisté auprès d'eux pour que les crédits à demander ne soient en aucun cas supérieurs à ceux votés pour l'exercice en cours.

M. Trouillot, ministre du Commerce, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet ayant pour objet d'assurer la participation de la France à l'exposition de Liège, en 1905.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

APPEL COMME D'ABUS

Mgr Germain, archevêque de Toulouse, est aussi déféré comme d'abus au Conseil d'Etat, pour avoir signé la lettre de protestation au président de la République.

FERMETURE D'UN CERCLE

Epinal, 4 mars. — Le Cercle catholique militaire d'Epinal vient d'être fermé par ordre du gouverneur, sur la demande du préfet.

ÉCHOS DU SÉNAT

M. PELLETAN ET LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances s'est réunie sous la présidence de M. Magnin.

Elle avait convoqué le ministre de la Marine pour l'entendre sur diverses questions au sujet desquelles elle avait entendu précédemment le ministre de la Guerre.

M. Camille Pelletan a écrit à la Commission qu'il ne pourrait se rendre à sa convocation. La Commission a décidé alors qu'elle convoquerait à nouveau le ministre de la Marine et que s'il ne se rendait pas à cette nouvelle convocation, elle examinerait ce qu'il y aurait à faire.

M. PELLETAN A BAYONNE

Bayonne, 4 mars. — Il est maintenant certain que M. Pelletan, ministre de la Marine, contrairement à ce qui était annoncé, ne viendra pas demain à Bayonne pour répondre à l'invitation à lui faite par le Comité d'action et de défense républicaine et par les groupes d'inscrits maritimes de la région.

Par un télégramme de ce matin, M. Pelletan a informé les organisateurs de la réception préparée que son voyage était renvoyé à une dizaine de jours.

RAPPEL DES MARINS

Brest, 4 mars. — Le ministre de la Marine vient de donner l'ordre à la préfecture maritime de faire rallier tous les hommes en congé à l'exception de ceux qui sont en congé de convalescence.

LE LITTORAL DE LA MANCHE

Cherbourg. — De notre correspondant :

On se préoccupe beaucoup de la défense du littoral de la Manche.

Un ordre vient d'être donné à la préfecture maritime d'envoyer à Dunkerque comme attachés à la défense mobile les sous-marins *Français* et *Algérien*. Ces sous-marins seront convoyés par un torpilleur.

On s'attend à Cherbourg à recevoir d'un jour à l'autre l'ordre d'une mobilisation générale. Des exercices importants d'une durée de plusieurs jours vont avoir lieu entre la défense mobile et la flottille de sous-marins.

Le ministre demande des surveillants techniques chaudronniers, destinés à l'arsenal de Haïphong.